



Du menhir ... au château

**Mairie de
Malves en Minervois**

1 avenue d'Occitanie

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

Horaires d'ouverture

**Lundi, Mardi et
Jeudi :**
MATIN: 11h - 12h
APRES-MIDI: 17h -
18h

Mercredi :
MATIN: 11h – 12h

Vendredi :
MATIN: 11h - 12h
APRES-MIDI: 16h -
17h

Le mot du maire

2015 est la première année du dispositif de baisse des dotations aux communes mis en place par l'État : 10% de moins chaque année pendant 3 ans.

De plus de nouvelles dépenses ont été imposées au budget communal :

- le financement des rythmes scolaires
- la participation financière à la gestion des documents d'urbanisme.

Ces contraintes ont donc influencé la détermination du budget 2015 adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 12 Avril 2015.

Dans ce contexte il a donc été décidé :

- d'accentuer les économies sur tous les postes budgétaires,
- d'augmenter de manière raisonnée les impôts locaux qui ne l'ont pas été depuis 2006, de la manière suivante :

Impôts	2014	2015
- Taxe d'habitation	17,31%	17,66%
- Taxe foncière (bâti)	30,77%	31,39%
- Foncier (non bâti)	140,95%	143,77%

Malgré cette situation difficile le Conseil Municipal a décidé de maintenir les projets pour lesquels des subventions importantes ont été obtenues à savoir le château et la rénovation des anciennes écoles.

En ce qui concerne le château, notre commune ne pourra pas aller au-delà des travaux décidés et programmés à ce jour, sans le soutien de partenaire(s) public(s) ou privé(s) porteur de projet – projet qui devrait allier, patrimoine, tourisme, culture et économie locale.

Quant à la rénovation des anciennes écoles, l'aménagement a été revu afin de permettre une utilisation polyvalente des locaux.

Le Maire
Jean-Jacques RUIZ

Plan Local d'Urbanisme

Conformément à la législation en vigueur et sur décision du Conseil Municipal, le Cabinet ATLAS a été chargé d'élaborer le futur Plan Local d'Urbanisme.

Le résultat de ses travaux sera présenté à la population :

le 18 juin 2015 à 18h30 au Foyer (salle François Mitterand)

Écoles

Après l'obtention de la 5ème classe en 2012, la création d'une 6ème classe pour la rentrée de septembre 2015 démontre la vitalité des trois communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal : Bagnoles, Malves et Villarzel.

Du fait de la croissance rapide des effectifs, les enfants d'une classe seront accueillis, dès la prochaine rentrée, dans un bâtiment préfabriqué qui sera implanté dans la cour de l'école de Malves. Un accueil plus adapté sera envisagé si le niveau des effectifs devait se maintenir les prochaines années.

**Mairie de
Malves en Minervois**

1 avenue d'Occitanie

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi et Jeudi :

**MATIN: 11h - 12h
APRES-MIDI: 17h -
18h**

Mercredi :

MATIN: 11h - 12h

Vendredi :

**MATIN: 11h - 12h
APRES-MIDI: 16h -
17h**

N°48

Mai 2015



Éclairage Public

A titre expérimental l'éclairage public ne fonctionnera plus de minuit à cinq heures et ce, à compter du 1^{er} juillet prochain.

L'éclairage public représente près de la moitié de la consommation d'électricité de la commune. Cette mesure permettra une économie budgétaire substantielle.

Un cahier de doléances sera à la disposition des habitants de Malves à la Mairie afin de recenser les éventuelles difficultés que cette mesure pourrait engendrer.

Ramassage des ordures ménagères

Le COVALDEM, organisme intercommunal qui gère la collecte des déchets a modifié les horaires de ramassage.

Devant les questions que ces changements ont suscitées, nous avons jugé utile de les rappeler ici :

- pour les ordures ménagères (bac gris), la tournée s'effectue le Mercredi matin
- pour le tri sélectif (sacs jaunes) la tournée s'effectue le Vendredi matin

Quant aux horaires d'ouverture de la déchèterie de Conques (route de Bagnoles) ils sont du lundi au samedi 9h à 12h et de 14h à 18h.

Site internet

Notre commune a désormais un site internet opérationnel :

www.malves-minervois.org

Vous pourrez y trouver toutes les informations utiles à une meilleure connaissance des services disponibles et de la vie associative malvoise.

Au fil du temps son contenu sera enrichi de nouvelles pages afin de faire mieux connaître notre village tant aux habitants qu'aux personnes qui chercheraient à découvrir notre territoire.

Que ceux qui ont œuvré à la réalisation de ce nouveau moyen d'information, soient ici remerciés et félicités pour leur implication.

Vivre ensemble

De récents problèmes relationnels entre voisins, nous conduisent à rappeler la réglementation en matière des nuisances de voisinage.

Ainsi l'arrêté préfectoral N°2000 – 1681 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage précise en son Article 19 :

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes leurs précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leur activité (matériel hi-fi, magnétophones, appareils de radio et de télévision, instrument de musique, appareils ménagers ou de jeux ...), des appareils ou machines (ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur ...) qu'ils utilisent ou par des travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteurs thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Nous espérons que ce petit rappel permettra à tous de mieux « vivre ensemble ».

Du menhir ... au château

Tirage : 400 exemplaires

Directeur de publication: Jean-Jacques Ruiz

Conception Réalisation Impression: Mairie de Malves en Minervois